

Étaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MATTE Gérard

Il n'est pas fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

AMENAGEMENT Route de la Merize

Le Conseil Municipal donne son accord à la proposition des membres de la commission communale de la voirie pour procéder à la modification du tracé du virage de la route de la Merize. Cette suggestion est consécutive à la mise en vente des parcelles constructibles dont l'accès se rapproche du virage et entraîne des problèmes de sécurité liés à la courbe de la route. Le propriétaire vendeur prend à sa charge l'acquisition de la parcelle nécessaire à la modification du tracé de la voie publique, les travaux seront réalisés par la commune.

PARCELLES A 441 / A 1299

La famille MOORE propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°441 pour une superficie de 1050m² souhaiterait échanger son terrain contre une parcelle appartenant à la commune située derrière le garage du stade, en vue d'y construire un hangar pour abriter ses véhicules de cascadeur. M. BEUVIER demande si la commune a des projets pour cette surface. MHUBERT précise qu'il est prudent de conserver du terrain pour recevoir d'autres projets. Il précise également que le terrain récupéré (A 441) pourrait être aménagé de façon à permettre aux enfants de l'école de venir jouer sur un espace vert, sans avoir à utiliser le parc du presbytère. L'échange de terrain porterait sur une surface d'environ 1500m², moyennant que les frais de bornage et d'actes notariés demeurent à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cet échange de terrains, accepte les conditions de la vente qui porte sur la prise en charge des frais de bornage et d'actes notariés par l'acquéreur. Il autorise le Maire à signer les actes notariés nécessaires à ces opérations.

PASS FONCIER

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier portant sur le mécanisme du pass-foncier. Celui-ci est basé sur l'accession sociale à la propriété. Il permet une accession en 2 temps pour le futur acquéreur, primo - par l'achat de la maison

secondo - l'achat du terrain en différé

Cette démarche est consécutive à la demande du lotisseur privé, M. RAULET, pour son projet de lotir 34 maisons d'habitation rue des Tisserands et impasse de la Lande.

Un décret d'application est paru le 20 mai 2009 permettant aux collectivités mettant en œuvre, ce mécanisme, de bénéficier d'une prise en charge partielle de la subvention par l'Etat.

Modèle de financement :

Charge communale : 3.000€ ou 4.000€ (selon composition famille)

Participation Etat : 1.000€

Participation Lotisseur : 2.000€ ou 3.000€ (selon composition famille)

Mme FROMONT se demande si le dispositif mis en place rend « service » aux futurs acquéreurs ». Ce dispositif étant développé de plus en plus par les collectivités qui ont des projets de lotissement sur leur territoire, les acquéreurs se tourneront vers celles qui ont développé ce service. M.TORCHE signale que le principe permet aux intéressés de bénéficier d'un taux de TVA à 5,5% sur leur projet (terrain et maison). M. HUBERT rappelle qu'il est important de permettre aux familles de continuer à venir s'implanter sur le territoire communal et faciliter ainsi

le maintien de l'école (8 classes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur la mise en place par la collectivité de ce dispositif portant sur 10 terrains situés au futur lotissement du Bocage de la Lande.

SALLE POLYVALENTE

mission SPS

Les études de maîtrise d'œuvre ayant débuté, il y a lieu de désigner un coordonnateur de sécurité protection de la santé qui doit être associé à l'opération sur la phase conception du projet, et ensuite sur la phase réalisation des travaux.

Après avoir pris connaissance de la proposition de SARL PIERRE Christophe, coordonnateur SPS du Mans pour un montant de 3001,36€ TTC correspondant à un niveau 2, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

PERSONNEL COMMUNAL

En raison de l'ouverture d'une huitième classe, le Conseil Municipal accepte de modifier le temps de travail annuel de l'agent du service technique, en charge du ménage à l'école, pour l'augmenter de 21h à 22h45 par semaine et de diminuer le temps de travail des ASEM de 23h à 22h30, consécutif au calendrier de rentrée scolaire 2009.

COMPTES RENDUS REUNIONS

Le Conseil Municipal prend acte des comptes-rendus des réunions

- de la communauté de communes du pays des Brières et du Gesnois en date du 15 mai et du 09 juin 2009
- du SMIRGEOMES en date du 06 mars 2009
- du SIAEP du Jalais en date du 25 juin 2009
- du SIVOS en date du 19 mai 2009
- du Dué et du Narais en date du 05 mars 2009

COURRIERS

Le Conseil Municipal prend acte des courriers de remerciement pour la subvention communale versée, émanant de :

- Familles Rurales
- La Croix Blanche
- Comité des Fêtes
- Restaurant Scolaire
- Anciens Combattants

Le Conseil Municipal prend acte du programme prévisionnel d'utilisation du by-calcel pour la campagne d'épandage été-automne 2009 dans le cadre de l'utilisation agricole du by-calcel par les papeteries du Bourray.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section B n°445.

Séance levée à 22 heures.

Prochaine séance : Mardi 01 Septembre 2009